Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 9 Aout 1888 No. 42.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

LES CERISES.

Au flâneur le long du marché,
Mai, qui sourit, fait des surprises.
Par hasard, m'étant approché,
J'ai vu les premières cerises!

Ces beaux fruits ronds, brillants, charnus,
Sur des lits épais de fougère,
Pour nous tenter sont revenus
Avec la fraise bocagère.

Dès ce soir, les petits enfants
Aux lèvres pures et vermeilles,
Après leur dîner, triomphants,
Se mettront des pendants d'oreilles.

Plus tard, dépouillant les buissons,
Et barbouillés du jus des mûres,
Ils iront jaser, gais pinsons,
A l'ombre des vertes ramures.

Mais mon cœur se serre.—Pourquoi?
Je songe à ma lointaine enfance,
Aux rires de si bon aloi,
Pleins de naïve insouciance......

En ce temps, ma mère, à son cou
Me prenait (ô douceurs exquises!)
Et, très fier d'un bouquet d'un sou,
J'avais les premières cerises!

ALEXANDRE PIEDAGNEL.

PENSÉES.

—Il n'est passion qui nuise plus au raisonnement que la colère.

—La probité est la vertu des pauvres; la vertu doit être la probité des riches

—On ne peut vivre longtemps ensemble sans se ressembler. Tout contact est un échange.

—Il n'y a rien à répondre au scepticisme absolu; parcequ'il n'y a rien à répondre à qui fait de ses idées, de sa parole, de son doute même, un objet de doute.

—A mesure qu'on vieillit, la nature descend et les âmes montent; et l'on sent la beauté de ce mot de Vauvenargues: "Tôt ou tard on ne jouit que des âmes." C'est pourquoi on peut toujours aimer et être aimé.

—Il y a des larmes dans tout l'univers, et elles nous sont si naturelles, qu'encore qu'elles n'eussent pas de cause, elles couleraient sans cause, par le seul charme de cette indéfinissable tristesse dont notre âme est le puits profond et mystérieux.

LA PRIÈRE.

Quand vous avez prié, ne sentez-vous pas votre cœur plus léger, et votre âme plus contente?

La prière rend l'affliction moins douloureuse et la joie plus pure: elle mêle à l'une je ne sais quoi de fortifiant et de doux, et à l'autre un parfum céleste.

Que faites-vous sur la terre, et n'avez-vous rien à demander à celui qui vous y a mis?

Vous êtes un voyageur qui cherchez la patrie. Ne marchez point la tête baissée; il faut lever les yeux pour reconnaître sa route. Votre patrie, c'est le ciel; et quand vous regardez le ciel, est-ce que nul désir ne vous presse? ou ce désir est-il muet?

Il en est qui disent: A quoi bon prier! Dieu est trop au-dessus de nous pour écouter de si chétives créatures. Et qui donc a fait ces créatures chétives, qui leur a donné le sentiment, et la pensée et la parole, si ce n'est Dieu? Et s'il a été si bon envers elles, était-ce pour les délaisser ensuite et les repousser loin de lui? En vérité, je vous le dis, quiconque dit dans son cœur que Dieu méprise ses œuvres, blasphème Dieu.

Il en est d'autres qui disent: A quoi bon prier? Dieu ne sait-il pas mieux que nous ce dont nous avons besoin? Dieu sait mieux que vous ce dont vous avez besoin et c'est pour cela qu'il veut que vous le lui demandiez; car prier Dieu c'est posséder Dieu.

Le père connait les besoins de son fils; faut-il à cause de cela que le fils n'ait jamais une parole de demande et d'actions de grâces pour son père?

Quand les animaux souffrent, quand ils craignent, ou quand ils ont faim, ils poussent des cris plaintifs. Ces cris sont la prière qu'ils adressent à Dieu, et Dieu les écoute. L'homme serait-il donc dans la création le seul être dont la voix ne dût jamais monter à l'oreille du créateur!

Il passe quelquefois sur les campagnes un vent qui dessèche les plantes, et alors on voit leurs tiges flétries pencher vers la terre; mais humectées par la rosée, elles reprennent leur fraîcheur, relèvent leur tête languissante. Il y a toujours des vents brûlants qui passent sur l'âme, et la dessèchent La prière est la rosée qui la rafraîchit.

LAMENNAIS.

PUISSANCE MORALE DE LA PAPAUTÉ.

Il était de mode, il y a peu de temps encore, de crier à la décadence de l'Eglise; aujourd'hui, selon la remarque de M. Godefroid Kurth, c'est le *Journal des Débats* qui déclare, sans trouver un contradicteur, que la Papauté est la seule autorité morale qui soit restée debout. La Franc-Maçonnerie a beau lancer de tous les coins de l'Europe ses nombreux bataillons à l'assaut de l'Eglise, elle n'a pas avancé. Si la secte passe en revue les forces dont elle disposait naguère, les pertes éprouvées dans son camp ne peuvent que l'affliger et nous réjouir. En peu d'années, Léon XIII a remporté sur les ennemis de la Papauté de grandes victoires. Le tribun qui jeta le cri de guerre: "Le cléricalisme, voilà l'ennemi!" n'est plus, et ses lieutenants divisés entre eux succombent. Les vieux catholiques d'Allemagne et de Suisse s'en vont. Le Culturkampf, qui promettait d'en finir avec le Papisme, est en pleine déroute. Les puissants qui en avaient accepté la direction ont abandonné leur commandement et laissé leur armée à la débandade: bien plus, ils ont signé la paix pour leur compte personnel et contracté alliance avec cette même Eglise tant honnie.

Pendant que Bismark achève son pélérinage de Canossa, M. Gladstone brûle les feuilles de son *Vaticanisme*, admire cette autorité du Vatican qui s'impose d'un pôle à l'autre à toutes les contrées du globe. A leur tour, les Slaves et les Grecs se sentent mal à l'aise sous les voûtes d'un sanctuaire où ne retentit que la voix du César de Moscou; ils tournent leurs regards vers la chaire de Rome, en attendant qu'ils puissent y acheminer leurs pas. Les sectes modernes n'ont pas encore fait leur temps; mais elles iront plus vite qu'on ne croit mêler leurs débris à la poussière de leurs devancières. Libre à d'autres de penser autrement. Pour nous, nous plaignons ces esprits pusillanimes, inquiets sur les destinées de l'Eglise, toujours disposés à admettre je ne sais quelles catastrophes, mais décidés à fermer les yeux sur tous les points lumineux de l'horizon: vrais prophètes de malheur, pessimistes découragés et décourageants, ils prêchent aux braves l'inutilité de la lutte. La vérité est plus riante et donne plus de cœur pour les combats de la vie. Parce que le Pape est encore prisonnier, tout est-il perdu? Son autorité en est-elle moins respectée dans le monde? Quelle autre puissance peut-on lui comparer?

L'immense empire du Czar a ses limites sur la carte de l'Europe et de l'Asie; le Foreing-Office traite des affaires innombrables; l'autorité du Pape s'étend plus loin. Elle n'est étrangère nulle part, et elle est obéie partout au même titre que les autorités nationales.

Mais ce n'est qu'une autorité spirituelle!—Soit! Parce qu'elle est spirituelle, l'autorité des Papes restera-t-elle sans action sur la marche civile des sociétés? Les esprits bornés de nos athées et de nos matérialistes peuvent le penser; ils ne croient qu'à la force brutale; mais la réalité leur inflige de cruels démentis. L'état actuel du monde laïcisé est contre nature, il ne durera pas. L'esprit chrétien est l'âme des institutions civiles. Chassé ici, il rentrera là. Car la vie des nations s'éteindrait avec les lois morales; et les lois morales ont leur racine dans les doctrines religieuses. C'est le fait éternel contre lequel ne sauraient prévaloir les efforts réunis des politiciens et des francs-maçons. Parce qu'il est spirituel avant tout, le pouvoir de la Papauté reparaît plus éclatant chaque fois que le monde, abandonné à lui-même, fait l'expérience de son incurable misère.

Quels sont les intérêts purement profanes auxquels la Papauté soit étrangère? "Nous avons vu dans ces dernières années la sollicitude de Léon XIII appelée tour à tour sur les questions économiques aux Etats-Unis, agraires en Irlande, militaires en Prusse, scolaires en Belgique et en France. Nous l'avons vu, même lorsqu'il s'agissait des débats purement politiques, plus écouté en Allemagne que l'empereur Guillaume, en Irlande que la reine Victoria. Il n'a tenu qu'à lui d'effacer d'un trait de plume le protectorat français dans l'Extrême Orient. Il a vu comparaître devant lui comme devant un juge sans appel, l'Ordre des chevaliers du travail, et de la sentence qu'il a eu à rendre a dépendu en grande partie la paix intérieure des Etats-Unis. Il a entendu l'Irlande et l'Angleterre plaider à sa barre un procès qui dure depuis trois siècles, et dans lequel lui seul, on peut le dire sans crainte, rendra le verdict définitif." (*Livre d'or de la Papauté.*)

Chose extraordinaire! C'est la Papauté qui se préoccupe de maintenir les limites séculaires du temporel et du spirituel; ce sont les Etats qui l'invitent à le franchir. Ces appels réitérés à l'intervention du Souverain Pontife dans le domaine des choses temporelles trahissent le malaise des Etats sécularisés.

Les institutions civiles, rabaissées au rang d'institutions purement humaines, comprennent qu'elles n'atteignent que des corps, et que le Pape agit sur les âmes. Voilà ce qu'ont gagné à la laïcisation ceux qui depuis un siècle travaillent à dépouiller le pouvoir civil de son caractère religieux. Ils ont servi à relever le pouvoir spirituel, à faire briller d'un plus vif éclat l'autorité des Papes.

Léon XIII lèguera à son successeur un héritage incomparable de gloire et de grandeur. Au spectacle de son jubilé, la libre-pensée elle-même s'est écriée: "L'humanité n'a rien vu de pareil jusqu'à ce jour."

F. CLAUZEL, S. J.

LA REINE NATHALIE.

Qu'a-t-elle fait décidément, cette pauvre reine autour de laquelle se joue depuis quelques semaines une si écœurante comédie?

Au mois d'octobre 1875, la Serbie était heureuse. Elle n'était qu'une petite principauté de rien du tout, gouvernée par un prince qui passait pour un très brave homme, et vivant avec voisins dans une paix balkanique, c'est à-dire très relative. Belgrade était en fête; le prince Milan épousait la fille du colonel russe Kechko. Mlle Nathalie Kechko était merveilleusement belle, elle était très bien en cour à St. Petersbourg—sa mère était une princesse Stouédza. Elle était donc de race royale. Les jeunes époux s'adoraient et les métropolites, les archimandrites bénissaient à tour de bras l'union si bien assortie, où les intérêts politiques et les aspirations du cœur trouvaient leur compte ainsi que de nombreux et cœteras.

Treize ans se sont passés. La Serbie est malheureuse. Elle est devenue un royaume. Le prince

Milan est devenu roi Milan. Il a beaucoup engraissé et le temps n'a pas fait de lui un émule de Telleyrand et de M. de Bismark. La Serbie est devenue l'alliée, la protégée de l'Autriche; la reine Nathalie est à Paris, en exil, le roi Milan est à Belgrade, les époux se détestent, et les métropolites, les archimandites travaillent leur code ecclésiastique pour trouver des raisons de divorce.

Or, la reine Nathalie a toujours eu des mœurs irréprochables; mais elle hait la lâcheté et elle est aussi franche que belle, et les gens bien informés disent la cause du désacord entre les époux provient d'une scène violente à propos d'un anniversaire du défunt empereur Guillaume, que le roi Milan voulait fêter avec une pompe exagérée. La reine alors aurait lancé cette apostrophe à la face du roi:

—Pour vous aplatir ainsi, vous devez avoir du sang de laquais dans les veines!

C'est raide; mais n'est-ce pas la vérité?

De là, colère du roi et divorce politique!

Elle a bon dos, la politique, et une fois, par hasard, elle servira à quelque chose. Et voilà pourquoi l'on a fait reprendre, par les officieux de Belgrade et de Vienne, la vielle histoire des démêlés politiques qui ont surgi entre le roi et la reine depuis la guerre serbo-bulgare. La reine serait trop russophile, elle entretiendrait des relations avec les ennemis des alliés de la Serbie—autrement dit, elle soutindrait le parti russe dans la lutte contre le parti autrichien—elle n'aurait pas toujours tenu à l'égard de son royal époux le langage respectueux qu'exigent l'étiquette des cours, la soumission conjugale et l'obéissance promise par devant le maire de Belgrade, jadis, quand la Serbie était heureuse en 1875. En un mot, officiellement, la reine Nathalie n'obéirait qu'à sa sœur la princesse Ghika et à sa tante la princesse Mouroussi et profiterait de toutes les occasions pour nuire à son mari.

Piètre histoire, en vérité, et ce n'est pas Milan qui en a le beau côté bien sûr.



Jeudi, 9 Aout 1888.

LE CONTRAT DU CHEMIN DE FER.

La semaine dernière, en parlant du résultat de la mission des hons MM. Greenway et Martin, à New-York, nous n'avions aucun détail sur l'entente qui a eu lieu entre notre gouvernement provincial et certains capitalistes américains, faisant partie de l'administration du chemin de fer *Northern Pacific*, aujourd'hui, les conditions de cette entente sont connues et nous en donnons le résumé suivant:

La province devra compléter le chemin de fer de la Rivière Rouge, depuis la frontière jusqu'à Winnipeg, et l'embranchement de Portage la-Prairie, avant le premier novembre. Construits, ces chemins seront transférés à la nouvelle compagnie, moyennant $720,000 pour le chemin de la Rivière Rouge, et $400,000 pour celui du Portage-la-Prairie.

De son côté, la compagnie s'engage à construire, dans le délai d'une année, à partir du premier novembre, une ligne de Morris à Brandon, dont 20 milles devront être exécutés avant le premier décembre.

Le gouvernement garantit pour 25 ans l'intérêt à 5 0/0 sur les $6,400 pour chaque mille qui sera construit par la compagnie.

Celle-ci s'engage de ne pas permettre la vente ou le transport de de tout droit ou action dans ses lignes au Pacifique Canadien ou à toute partie intéressée dans ce chemin, ou au chemin Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba.

Elle pourra accorder le permis du passage sur ses lignes à toute compagnie de chemin de fer, sauf le Pacifique Canadien et le Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba.

Ses lignes seront exemptes de taxes durant 20 ans, ou jusqu'à ce que les revenus paient plus que les dépenses.

Le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouveir de fixer, régler et déterminer tous les taux de fret, et les tarifs devront être approuvés par le gouvernement du Manitoba.

La nouvelle compagnie devra opérer dans le Manitoba sous la raison de "Northern Pacific & Manitoba," et sera incorporée à la session prochaine de la législature.

Deux des cinq directeurs de la compagnie devront être membres du gouvernement provincial.

La législature se réunit mardi, le 28 courant, pour considérer ce projet et adopter la législation nécessaire.

La presse de Winnipeg s'est emparée de cette importante question et de graves objections au projet sont soulevées même par les organes du gouvernement. D'un autre côté, l'on prétend qu'il y aura des modifications, en sorte qu'il vaut mieux attendre les explications et les propositions ministérielles avant de se prononcer sur une question aussi sérieuse.

A vrai dire, il semble de prime abord que nous sacrifions beaucoup trop pour un avantage problématique.

Nouvelles Politiques.

—Les brefs de l'élection fédérale de Halton ont été émis.

La présentation des candidats est fixée au quinze août et la votation au vingt-deux.

Les candidats sont les mêmes qu'aux dernières élections: M. Henderson, conservateur, et M. Waldie, libéral.

—La question de la subvention postale au Pacifique a été réglée vendredi entre Sir Chs Tupper et le chancelier de l'Echiquier. On se rappelle que Sir Charles avait obtenu de M. Goschen la promesse d'une subvention il y a près d'un an. Plus d'une fois depuis ce temps, on a craint que les négociations n'aboutissent à rien, à raison des nombreux obstacles qui se présentaient, mais la question est aujourd'hui définitivement réglée. Un contrat va être passé immédiatement entre le gouvernement impérial et la compagnie par lequel le gouvernement impérial accordera une subvention annuelle de £45,000, en sus de la subvention canadienne de £15,000, pour une ligne de steamers faisant un service mensuel entre Vancouver et Yokohama, Shanghaï et Hong Kong, pour 10 ans. On compte que ce service postal sera inauguré dans un an.

—Il est sérieusement question dans les cercles ministériels, dit le *Courrier du Canada*, d'une dissolution prochaine de la législature de Québec.

—La rumeur qui a circulé il y a quelque temps, allant à dire que le gouvernement était déterminé à dissoudre l'organisation de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour la remplacer par une milice volontaire est complètement fausse.

—Par la mort de l'hon. C. J. Coursol, Montréal-Est perd son député aux Communes; d'un autre côté, les dépêches télégraphiques nous apportent la nouvelle de démission de M. L. O. David qui représente cette même division à la législature de Québec. L'on ne connait aucune raison de cette démarche de la part de M. David, à moins que ce ne soit pour se porter candidat aux Communes.

—Les conservateurs ont eu un grand pique-nique politique à Joliette, mardi dernier, auquel assistaient Sir Hector Langevin, l'hon. M. Chapleau et Sir Adolphe Caron. De leur côté, les libéraux préparent une fête politique semblable qui devra avoir lieu dans le comté de Rouville dans la première semaine de septembre.

—Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal est à Québec en ce moment et ne sera pas de retour à Régina avant le 25 courant.

—M. James Reid, député de Cariboo, C. B., aux Communes, est nommé membre du Sénat à la place de M. Nelson, nommé lieutenant-gouverneur.

—L'hon. M. McKenzie Bowell, ministre des douanes, doit partir d'Ottawa le 16 pour venir à Manitoba, en tournée d'inspection.

AU REV. J. J. ROY.

At ille dormire eum fecit super genua sua et in sinu suo reclenare caput. Vocavitque tonsorem et rasit septem crines ejus, et coepit abigere eum et a se repellere: Statim enim ab eo fortitudo discessit.
Juges. Chap. XVI, Verset 19 (Vulgate).

Tel est le texte par lequel le Rév. J. J. Roy tend à prouver la nécessité de l'abolition de la langue française dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Admettons d'abord que ce verset est très-mal choisi. Quel est Samson, quelle est Dalila? D'après l'envie que le Rév. semble avoir de nous raser, nous serions portés à croire qu'il se compare à Dalila, et, qu'à son point de vue, nous sommes conséquemment des Samsons qui avons incendié ses blés, enlevé les portes de Gaza, et pour être malins, il serait possible de lui faire ajouter que nous voulons sa mort pour exterminer les siens avec une mâchoire d'âne. Mais que le Rév. se rassure, nous ne voulons pas sa mort, au contraire. Nous espérons même qu'il reviendra à d'assez bons sentiments pour respecter la Bible trop ignorée de nous, catholiques, selon lui, et ne pas la faire servir à tort et à travers à vilipender et injurier ce que doit respecter tout homme bien né: la langue dans laquelle il a balbutié, pour la première fois, le nom chéri, adoré de sa mère, toutes ses premières affections, la confidence de ses premiers chagrins, celle, enfin, dans laquelle il doit encore, malgré lui peut-être, se rappeler ces chers et doux souvenirs du jeune âge.

A entendre le Rév. J. J. Roy, nous sommes portés à croire que ce n'est ni son cœur, ni sa raison qui parlent, mais bien ses remords qui veulent faire taire l'un et l'autre. Il a dit quelque part connaître la province de Québec où la conservation de notre langue, et partant de notre religion, nous met en *esprit* de révolution perpétuelle. Pauvre dévoyé! Sans chercher, pour le réfuter, de grands arguments que notre terre du Nord-Ouest *suinte* encore à chaque instant, pour ainsi dire, rappelons-lui ce mot si vrai d'un homme d'Etat Canadien-français et catholique: "Dans l'Amérique du Nord, "le dernier coup de canon pour la "défense des institutions britanni-"ques sera tiré par un sujet anglais "parlant le français." Et ce mot-là, les anglais bien pensants l'ont compris et applaudi, et ces applaudissements ont été le témoignage que pour eux, la meilleure preuve de loyauté était la fidélité à la religion et à la langue maternelle.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet aujourd'hui, convaincus que la majorité de nos frères séparés entendent et lisent avec peine les hoquets fanatiques de ce pauvre monsieur J. J. Roy. Pour peu que cela continue, rien de surprenant que la population honnête, de toute croyance et nationalité se lève une *botte* unanime pour chasser de la province les Roys qui y sont les véritables et seuls révolutionnaires.

VERITAS.

UN AGENT DE DISCORDE.

Voici l'épître que notre confrère de *La Justice*, de Québec, adresse au Rév. J. J. Roy, l'intolérant et fanatique ministre de l'église St. George à Winnipeg.

Nous reproduisons avec plaisir ces lignes bien pensées:

S'il n'y a rien de plus fervent qu'un converti, il n'y a rien non plus de plus méchamment fanatique qu'un apostat.

Nous apprenons qu'un M. Roy, canadien et ministre protestant, est en train de fomenter la discorde religieuse dans la province de Manitoba. Pour cela, il livre du haut de sa chaire, des combats de Don Quichotte à l'élément catholique de ce pays, et c'est surtout le dimanche, le 15 juillet dernier, qu'il a fait, paraît-il, ses plus grands efforts en face des orangistes. Il a conseillé aux protestants, à quelques partis politiques qu'ils appartiennent, de toujours s'opposer à la candidature des catholiques romains, parce que ceux-ci, une fois élus, s'occuperaient plus des intérêts de Rome que de ceux du pays.

Que ces choses là soient dites par les gens du *Mail*, qui sont fanatiques de naissance, et ont reçu de père en fils, la mission de dire des sottises à l'adresse des canadiens catholiques du Canada, eh bien nons comprenons cela, puisque c'est de l'hérédité. Mais qu'un canadien-français, fils d'une mère catholique et française s'en vienne ainsi, à la face des étrangers et des ennemis, renier les siens en se reniant lui-même, fi! que c'est méprisable.

C'est tellement méprisable que des journaux comme le *Call* et le *Free Press* en ont témoigné le plus violent dégoût...........................

Heureusement qu'il y a, même parmi les protestants, assez d'esprit larges et bien équilibrés pour faire bonne justice de ces attaques et pour juger à son mérite l'être qui se les permet. Les journaux de Winnipeg nous en donnent la preuve. Mais malgré la bonne volonté de ceux-là, il ne faut pas oublier non plus quel danger peuvent offrir ces attaques. Dans un pays nouveau, au milieu d'une population rapidement formée des éléments hétérogènes d'une immigration presque forcée, ces voix criardes et perfides ne s'élèvent pas dans le désert, et il se trouve toujours des oreilles pour les entendre et des mains pour les applaudir.

Or, dans les relations avec Manitoba et le Nord-Ouest, nos gouvernements ont assez à voir aux malaises et aux querelles politiques sans être obligés de compter encore avec la petite guerre de religion ou les troubles de sectaires. Et l'individu qui se permet, au nom de sa double apostasie, d'en appeler contre nous au fanatisme orangiste est aussi dangereux pour notre société que celui qui excite les sauvages à la révolte et au pillage pour vivre.

IMMIGRATION D'ALSACE-LORRAINE.

Ce matin, sont arrivés d'Alsace-Lorraine: Xavier Aimé et Conrad Flick, venus à l'invitation de M. l'abbé Gaire, qui veut fonder une colonie française au Lac-des-Chênes. Ces premiers venus sont les avant coureurs de plusieurs autres qui se proposent de les suivre au printemps, si les premiers sont satisfaits.

VOYAGE A LA COLOMBIE ANGLAISE.

Nous continuons de publier les notes intéressantes que le Rév. Père Lory a eu la complaisance de nous passer, et qui contiennent le détail de son voyage à la Colombie Anglaise:

Le lundi, 23 juillet, le Père Drummond donna devant une assemblée d'environ 200 personnes sa conférence bien connue sur l'infidélité. Il y avait dans l'auditoire 4 ministres protestants, le maire de Victoria présidait l'assemblée, Mgr Lemmens et tout son clergé étaient présents. Le succès du conférencier fut le même à Victoria qu'à Winnipeg et ailleurs.

Le lendemain, mardi, nos travaux étaient finis, il fallait songer au départ. C'est à 9 heures et demie du soir que nous prîmes congé de nos aimables hôtes. Nous avions été si généreusement reçus, la société de cet édifiant et aimable clergé avait été si pleine de charmes pour nous que la séparation ne pouvait qu'être pénible. Plusieurs d'entre eux nous firent l'honneur de nous accompagner au bateau. Le bon Père Jonckau, faible et souffrant avait dû se retirer avant notre départ; mais non sans nous laisser un souvenir. Il avait apporté de Belgique plusieurs peintures, dont quelques-unes ne sont pas sans valeur. Par reconnaissance pour la retraite du Père Drummond il voulut que nous en acceptions deux pour la congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Saint-Boniface. Il se chargea de les expédier lui-même par express et me donna une jolie somme pour l'encadrement. Tout cela fut fait de la manière la plus délicate. Hélas nous étions loin de prévoir le coup terrible qui allait frapper en sa personne tout le diocèse, et son nouveau pasteur, dont le Père Jonckau ne pouvait manquer de devenir le premier conseiller. On sait comment il fut frappé le dimanche à trois heures et quart du matin, et comment Mgr Lemmens accouru en toute hâte eut juste le temps de lui donner les dernières onctions. La crise n'avait pas duré plus de huit minutes. Il a maintenant reçu la récompense des 22 années d'apostolat consacrées aux blancs et aux sauvages de l'île. Sa mémoire y restera en bénédiction, et son souvenir vivra à jamais chez ceux qui ont été en rapport avec ce saint prêtre.

De Victoria à Vancouver la traversée se fait en six heures par un beau temps. Nous arrivions à 9 heures dans le port de l'extrême ouest canadien, à temps pour célébrer la sainte messe. L'église de Vancouver reconstruite après le grand incendie qui détruisit toute la ville, il y a deux ans, parut d'abord trop grande pour la population catholique; aujourd'hui elle est beaucoup trop étroite. Aussi, le Père Fay, curé de Vancouver a-t-il sagement prévu l'avenir. Non-seulement il a eu le talent d'acquérir un grand terrain pour l'église et le couvent sur le point le plus en vue de la ville, mais, sûr de l'agrandissement futur de Vancouver, il s'est déjà assuré d'un second terrain pour une seconde église; il songe aussi à bâtir un hôpital catholique, qui serait confié aux Sœurs de la Providence de Montréal. Une heureuse mésaventure nous fit arriver une minute trop tard pour prendre le train de midi et demi, allant à New Westminster. Nous eûmes alors le loisir de voir de nos yeux le mouvement considérable qui règne à Vancouver. Dans une seule rue, la rue Granville, il n'y a pas moins de douze grands bâtiments en voie d'érection, ce sont de grands magasins, des hôtels, des remises et des résidences, le tout en pierre ou brique dans d'autres parties de la ville, ce mouvement existe quoique sur une moindre échelle. Est-ce un *boom?* Pas exactement; car les prix des terrains ne sont inexorbitants ni fictifs. La main d'œuvre n'y est pas non plus à des prix déraisonnables. C'est un grand mouvement d'affaires, avec risques modérés, et non sans probabilité de succès. Car Vancouver, sans devenir un autre San Francisco, peut compter sur une bonne moyenne d'affaires. Cependant plusieurs des anciennes victimes de Winnipeg n'ont pas oublié les années 1882 et 1883, et se demandent si l'on n'a pas à craindre le même revirement. En deux ans Vancouver est arrivé de 2,000 habitants à 8,500.

Je ne saurais oublier de mentionner que les Canadiens-français sont déjà représentés à Vancouver. Ils y sont au nombre de 2 à 300. Les catholiques y sont de huit cent à mille. Un couvent de Sœurs de Sainte-Anne y est en voie de formation; il y avait deux sœurs l'an passé, il y en aura quatre cette année.

La reconnaissance me fait un devoir de mentionner parmi les familles catholiques la famille Martin, de Montréal, dont l'hospitalité nous a consolé de l'absence du Rév. Père Fay.

Partis à 6 heures et demie, nous arrivions à New Westminster à huit heures. Nous n'eûmes point de peine à trouver la cathédrale catholique. Elle est magnifiquement située sur une éminence, sa croix domine au loin, et ses murs et sa tour, tout étincelants de blanc, brillent au loin. Nous y entrâmes tout juste au moment où l'on y donnait la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

LE REVD. PERE BELLIVAU, S.J.

C'est avec peine que nous avons appris le départ du Révd. Père Bellivau, préfet des études au Collège de Saint-Boniface, qui nous laissait dimanche soir, pour aller prendre une position importante dans le personnel du Collège Sainte-Marie de Montréal. Nous ne voulons pas entreprendre de faire l'éloge de ce bon Père: qu'il nous suffise de dire que nos regrets, à l'occasion de son départ, sont partagés par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et d'entendre sa voix éloquente du haut de la chaire de vérité.

L'Ere des Chemins de Fer.

—La construction du chemin de la Vallée de la Rivière-Rouge progresse plus rapidement depuis quelque temps. L'on arrive à Sainte-Agathe avec les rails et dans quelques jours les travailleurs seront au Fort-Rouge, quartier sud de Winnipeg.

—L'on est à explorer la ligne du Portage et celle que l'on se propose de construire de Morris à Brandon.

—Les directeurs du *South Eastern*, c'est-à-dire de la compagnie qui propose de construire une voie ferrée de Winnipeg à Duluth semblent avoir remis ce projet à plus tard. Nous n'avons pas perdu l'espoir de voir revivre la compagnie de Winnipeg, Saint-Boniface et Carillon.

—Il n'y a pas que dans notre province où la construction de chemins de fer occupe le gouvernement et le public; M. T. W. Jackson, président de la compagnie du chemin de fer de Qu'Appelle, a réussi à se procurer les capitaux nécessaires pour construire une quarantaine de milles de voie ferrée dès cet automne.

—Le *Manitoba and North Western* ajoute une vingtaine de milles à sa ligne, au-delà de la limite ouest de notre province.

—Les travaux de la pose des rails du chemin de fer Québec et Charlevoix progressent rapidement. Les rails sont posés depuis le Sault Montmorency jusque vis-à-vis l'église de Beauport. Dans quelques jours, ces travaux seront poussés jusqu'à la rivière de Beauport.

—Les rails du chemin de fer de Montréal et du Lac Maskinongé ont été posés sur une étendue de dix milles.

—Bientôt va commencer en Russie la construction d'un immense chemin de fer qui reliera Saint-Pétersbourg à la côte du Pacifique. On ne devra pas s'étonner d'apprendre dans 25 ans que l'on peut voyager de Halifax à Saint-Pétersbourg en chemin de fer, en passant sur un pont traversant le détroit de Behring.

Correspondance.

Moyen facile et efficace de preserver le grain de la gelee.

L'on sait que les gelées hâtives ne se font sentir que lorsque la température est calme et le ciel sans nuages. La journée qui précède la gelée est généralement froide, cependant le sol et l'air près du sol se sont réchauffés un peu pendant le jour; l'air chaud étant plus léger que l'air froid s'élève pendant la nuit et est remplacé tout le temps par de l'air plus froid, de là la gelée. Si l'atmosphère était chargée de nuages, cet air chaud au lieu de s'élever, resterait stationnaire entre la terre et ces nuages, ou ne s'élèverait que lentement, l'atmosphère se refroidirait bien un peu mais beaucoup moins. Il s'ensuit donc qu'il suffirait de produire artificiellement des nuages pour sauver le grain de la gelée, et cela est facile. On peut faire beaucoup de fumée avec peu de trouble et sans frais avec la paille, le fumier que l'on brûle généralement ici pour s'en débarrasser. Comme le vent est très-faible lorsqu'il y a gelée, la fumée s'élèvera lentement, s'étendra sur une surface considérable et formera une légère couche de nuages, suffisamment dense pour intercepter l'air chaud.

L'expérience démontre qu'il faut très-peu de chose pour détourner la gelée, puisqu'un champ est souvent endommagé, lorsque son voisin ou une autre partie du même champ ne l'est pas; on croirait à un caprice de la nature, cependant il n'en est rien, si tel champ a subi la gelée et tel autre en a été préservé, il y a des raisons pour cela, si peu apparentes qu'elles soient.

Ce moyen de préserver de la gelée par de la fumée n'est pas nouveau, il est en usage en France et ailleurs depuis longtemps. Ici ce moyen est d'autant plus facile que la paille, le fumier, la tourbe présentent aucune valeur. Un exemple concluant de l'efficacité de ce moyen pour préserver de la gelée en fut donné accidentellement à Saint-Pie en 1885 et me fut communiqué par le Rév. M. Pelletier. Un cultivateur de l'endroit avait mis le feu à un tas de côpeaux et pailleries dont il voulait se débarrasser, il s'en dégagea toute la nuit une fumée abondante; une gelée survint cette nuit là même et il se trouva que son champ fut le seul qui en fut préservé.

Comme ces gelées hâtives n'arrivent généralement que lorsque le vent est nord ou au nord-ouest, il faudrait disposer la paille ou le fumier de ce côté du champ que l'on veut préserver et y mettre le feu dans la soirée. La chaleur du feu contribue aussi à ce résultat, mais beaucoup plus la fumée, de sorte qu'il est mieux d'humecter cette paille pour qu'elle brûle plus lentement en dégageant autant de fumée que possible. Dans les endroits bien établis ce moyen serait encore beaucoup plus efficace si les colons unissaient leurs efforts dans le même but. Pour ne pas être pris par surprise il serait important de s'y préparer en déposant d'avance les tas de paille aux endroits choisis.

Le plus souvent ces premières gelées d'automne ne durent que 2 ou 3 nuits, après cela l'atmosphère se réchauffe et le danger est écarté pour 2 ou 3 semaines.

Comme le grain est encore peu avancé et la saison tardive, il est à espérer que les cultivateurs se donneront la peine de faire l'essai d'un moyen aussi facile, ne coûtant rien et qui s'il ne sauve pas toujours entièrement de la gelée, en diminuera considérablement les mauvais effets.

EDOUARD RICHARD.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Ce que dit M. Richard est parfaitement vrai, l'expérience, comme il le dit, en a été faite à Saint-Pie, et nous savons qu'elle a été faite ailleurs dans le pays, entre autres dans la mission de Saint-Albert, près d'Edmonton. Quelques-uns des Frères l'avaient vu pratiquer déjà, et un jour du mois d'août 1885, que la gelée menaçait on transporta de la paille et des déchets le long d'un champ, et la conséquence fut que pas un grain de blé de ce champ ne fut atteint, tandis que tous les autres champs furent complètement ruinés.

MORT DE M. L'ABBE BAYLE.

L'une des plus grandes figures de l'Eglise du Canada, le vénérable abbé Bayle, pendant vingt ans supérieur de la maison de Saint-Sulpice, vient de disparaître.

Le défunt souffrait depuis plusieurs mois de la maladie qui devait le conduire au tombeau, et aux heures de souffrance il donnait une preuve éclatante de la résignation chrétienne que l'on trouve toujours chez les âmes d'élite. Il s'est éteint en pleine connaissance et sans douleur, la 31 juillet dernier.

Feu M. l'abbé Joseph Alexandre Bayle est né le 18 avril 1801, à Saint-Genest, diocèse de Viviers, département de l'Ardèche (France).

Il arriva à Montréal clerc tonsuré le 16 septembre 1825.

Il fut ordonné prêtre le 1er octobre 1826.

Après avoir été pendant longtemps professeur et directeur au collège de Montréal, il fut chargé de la direction du grand séminaire en 1846.

Il fut pendant six ans supérieur des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et appelé en 1866 à la charge de supérieur des messieurs de Saint-Sulpice.

L'année suivante, il se rendit à Rome pour y défendre la cause du séminaire lorsqu'il était question du démembrement de la paroisse de Montréal; c'était la troisième fois qu'il visitait la Ville Eternelle.

Il célébra, le 5 octobre 1876, le cinquantième anniversaire de son admission à la prêtrise.

Les prêtres, les évêques et tous les autres qui ont été ses élèves parlent de lui avec admiration et reconnaissance.

Qu'il repose en paix.

FEU M. COURSOL M.P.

Samedi dernier, nous avons appris avec peine le décès de M. J. C. Coursol, député de Montréal Est au parlement fédéral.

Monsieur Coursol, depuis plusieurs mois, souffrait d'une terrible maladie qui l'avait tenu absent de la chambre pendant la session dernière et il a succombé samedi dernier à 11 heures du matin, à St. Thomas de Montmagny.

Cette nouvelle, bien qu'attendue depuis assez longtemps a suscité un profond sentiment de douleur à Montréal, où M. Coursol était universellement aimé et estimé.

M. Michel-Charles-Joseph Coursol était âgé de 69 ans. Fils de feu Michel Coursol, l'un des directeurs de la Baie d'Hudson, il était né à Malden, Ontario, le 3 octobre 1819; après avoir fait ses études au Collège de Montréal, il étudia le droit sous M. C. S. Cherrier, qui épousa dans la suite la mère du défunt. Il fut appelé au Barreau en 1841; épousa la fille de feu Sir Etienne Taché; devint coroner du District de Montréal, en juin 1848. Après avoir accepté les fonctions d'inspecteur et de surintendant de la Cité de Montréal et colonel des Chasseurs Canadiens, il fut nommé commissaire de Police du Dominion en 1869; juge des Sessions de la paix 1870; chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne en 1872; maire de de Montréal, conseil de la Reine en 1873; il se démit de sa position de juge au mois de septembre 1878, pour se porter candidat dans Montréal-Est par la Chambre des Communes; il fut élu à une forte majorité sur son adversaire, puis réélu par acclamation aux élections générales de 1882 et de 1887.

M. Coursol était aussi un ami dévoué de sa nationalité et un patriote convaincu.

Nous avons appris avec peine la mort prématurée de Melle Amanda Marcoux, fille de notre respecté concitoyen, M. Edmond Marcoux.

Vingt ans, c'est bien jeune pour quitter tous ceux qui nous sont chers, pour dire adieu aux brillants rêves de jeunesse!

La pauvre enfant a succombé hier matin.

Les funérailles auront lieu demain (vendredi) à 8.30 heures.

Nous offrons nos compliments de condoléance à la famille éplorée.

Nouvelles Religieuses.

—Il est décidé que les Révds Pères Jésuites ouvriront un nouveau collège au Sault Sainte-Marie. C'est le Rév. Père Devlin qui en prendra la direction.

—Les RR. SS. de la Charité, de Saint-Boniface, sont en retraite depuis samedi dernier, et les exercices ne se termineront que lundi soir.

Le Rév. Père Lebret, O. M. I., est venu du Fort-Alexandre pour prêcher cette retraite.

Les religieuses qui y prennent part sont au nombre de 47.

—La retraite du clergé séculier de l'archidiocèse de Saint-Boniface s'est terminée samedi.

—Le Rév. Père Proulx, S. J., laisse le Collège de Saint-Boniface pour la mission de Brandon. Les RR. PP. Macdonald, Proulx et Paquin formeront à l'avenir le personnel de cette mission qui comprend plusieurs localités environnantes.

—M. le grand-vicaire J. J. Jonckau, curé de Saint-Joseph d'Esquimault, du diocèse de Vancouver, est mort subitement lundi, à Victoria, Colombie-Anglaise. Le défunt était l'administrateur de la succession de feu Mgr Seghers.

—M. l'abbé J. Octave Soucy, ci-devant vice-supérieur du collège de Sainte-Anne est nommé curé de Saint-Roch des Aulnais, P. Q.

—Le Révd. M. Giroux, curé de Sainte-Anne-des-Chênes est arrivé à Saint-Boniface, en route pour Régina. M. le curé Dugas part en même temps que M. Giroux et tous deux se proposent de visiter le Lac des Chênes, Brandon et Régina.

—Le Révd. Père French S.J remplace M. le curé Giroux à Sainte-Anne, durant l'absence de ce dernier.

—Léon XIII use de son influence auprès des souverains de l'Europe pour les engager à faire cesser le commerce des esclaves en Afrique

—Mgr. Fabre, Archevêque de Montréal, part bientôt pour Rome, accompagné de M. l'abbé Bruchési. Mgr. pendant son séjour dans la Ville Eternelle assistera à l'ouverture du séminaire canadien de théologie, fondé par les MM. de Saint-Sulpice de Montréal.

—Le Révd. Père Paquin S.J., est arrivé de Montréal, en route pour Brandon.

—M. l'abbé J. D. Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste était à Saint-Boniface hier.

PERSONNEL.

Melle Blanche DeLorimier, de Winnipeg, est partie pour la province de Québec où elle devra passer quelques mois.

Son honneur le juge Dubuc est à Emerson avec sa famille.

M. Jos. Cauchon, fils de feu l'ex-lieutenant-gouverneur, a été nommé gardien au bureau de poste de Winnipeg, par le gouvernement fédéral.

M. l'abbé Alphonse LaRivière, fils de M. A. A. C. LaRivière, et étudiant en théologie au Grand Séminaire de Montréal, est arrivé jeudi dernier pour passer les vacances dans sa famille.

L'hon. juge Prud'homme est parti pour aller passer quelque temps dans sa famille à Beauharnois, Qué.

M. J. A. Bernard, de Saint-Boniface, est arrivé vendredi de la province de Québec, avec Madame Bernard, sa jeune femme.

Incidents et Accidents.

—Les ravages causés par les sauterelles dans le township de Gloucester, Province d'Ontario, sont immenses : les cultivateurs des environs du village Saint-Joseph particulièrement, se plaignent amèrement de cette invasion qui est rien moins que désastreuse.

—La mauvaise récolte dans la plupart des comtés du centre d'Ontario cause les plus vives inquiétudes. On prévoit une disette dont les conséquences seront désastreuses.

—Un cultivateur de Wakefield nord, Province de Québec, parlant de l'apparence de la récolte dans le district de la Gatineau, dit qu'elle sera à peu près nulle. Le manque de pluie a causé des dommages considérables aux grains de toutes sorte. Le rendement du foin sera un peu meilleur.

—Les cultivateurs des provinces de l'est, continuent à s'alarmer du manque de pluie qui cause des dommages considérables aux récoltes, sans compter que les feux de forêts ravagent de vastes étendues de terrains et menacent même les villages.

—Les résidents du village de St.Joseph d'Orléans P.Q sont sur l'alerte depuis que des feux de broussailles se sont déclarés dans les environs. De tous les côtés, le village est entouré par le feu et il suffirait d'un changement de vent pour amener la destruction complète de toutes les habitations. En ces endroits comme partout ailleurs, une pluie abondante et de durée est souhaitée avec une vive impatience.

—Le choléra asiatique fait fureur en ce moment, à Hong Kong, parmi la population blanche ; les autorités médicales de San Francisco qui sont en rapports fréquents avec Hong Kong, ont pris peur et vont prendre toutes les précautions pour empêcher l'invasion de l'épidémie sur les côtes d'Amérique. Les autorités canadiennes devront aussi prendre les mêmes précautions à nos ports de mer du Pacifique, où arrivent des bateaux de la Chine.

—Les dernières nouvelles venues d'Angleterre et du continent européen, la Russie exceptée, disent que la récolte est sérieusement endommagée. En France on estime que le déficit dans la récolte de blé s'élèvera à cinquante millions de minots.

—Entre onze heures et midi, mardi, un orage terrible est passé sur la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, P.Q. Une dame Gravel, âgée de 35 ans et mère de cinq enfants, a été tuée instantanément par la foudre pendant qu'elle était assise sur une chaise, dans la cuisine de sa maison, en compagnie de sa mère. La foudre a frappé une épinette qu'elle a tordue et mise en éclats avant de pénétrer dans la maison. Le fluide électrique a passé ensuite à travers une fenêtre et a frappé la malheureuse femme à la tempe et est ressorti par un de ses talons.

—Les journaux de Québec rapportent que lundi de la semaine dernière, la foudre à frappé plusieurs maisons dans la vieille capitale et atteint plusieurs personnes à Québec et dans les environs.

Rue d'Aiguillon, la foudre est tombée sur la résidence de M David Ouellette, architecte, mais n'a pas causé de dégâts.

Rue de la chapelle, le fluide électrique à démoli la tête de la cheminée chez M. Bidégaré, et frappant la dalle a fait éclater ce conduit.

Vers trois heures, le fluide électrique, conduit par le fil de téléphone, s'est introduit dans la pharmacie de M. Jules Dorion, au moment où M. Godfroy Gourdeau, de la caisse d'économie, qui se trouvait là, allait téléphoner. Heureusement, ce monsieur n'était pas encore rendu près de l'instrument. M. R P. Vallée, avocat, a été atteint et jusqu'à dix heures hier soir, un de ses bras était complètement électrisé.

C'est la seconde fois que M. Vallée est frappé par la foudre.

Un jeune garçon du nom de James Nesbitt, employé à la pharmacie, a reçu un choc d'une force telle qu'il est obligé de garder le lit

Nesbitt a été frappé avec une violence telle qu'il a été projeté à au moins cinq pieds du téléphone et qu'il a perdu connaissance. Le docteur Lavoie a été appelé et a donné les soins nécessaires.

A Saint-Nicholas, la foudre a tué cinq moutons qui étaient dans un champ de la deuxième concession. Près du village un pin a été frappé et mis en aiguillettes.

—Un horrible holocauste dont on ne connaît pas encore les détails d'une manière certaine a eu lieu dans l'après-midi de vendredi dernier, à New-York, dans un établissement où travaillaient des jeunes filles et des tailleurs Les ouvriers étaient au nombre de 150. Un incendie se déclara, causé, pense-t-on, par l'explosion d'un poêle à l'huile de pétrole, et se propagea rapidement, car en quelques instants l'établissement était en feu. Plusieurs des employés surpris par le feu, esseyèrent de fuir, mais en vain, car tout moyen d'évasion leur était enlevé. La panique s'empara d'eux et les rendit fous ; plusieurs se précipitèrent des fenêtres du 5e et du 7e étage et se tuèrent en tombant sur le pavé. D'autres se blessèrent grièvement. La scène était des plus émouvantes. On apercevait de la rue des personnes à la figure pâle et épouvantée qui apparaissaient aux fenêtres, d'où elles se précipitaient dans la rue, ou que l'on voyait tomber succombant à l'asphyxie. Dès la première alarme les voitures d'ambulance se rendirent sur les lieux du sinistre et transportèrent les mourants et les blessés aux différents hôpitaux. Jusqu'ici, on compte 20 personnes brûlées à mort et 30 ou 40 autres blessées. Il est impossible de donner les noms maintenant ; non plus que le total des pertes. On rapporte plusieurs incidents tragiques qui se sont passés durant l'incendie. Une femme qu'un pompier voulait sauver, a refusé le secours qu'on lui apportait et s'est rejetée au milieu des flammes. Plus tard on a trouvé son cadavre calciné ainsi que ceux de deux enfants qui s'étaient attachés à son cou. On ne connaît pas encore le nom des morts ; quelques-uns seulement des blessés ont été reconnus. On sait maintenant que 17 personnes ont péri dans l'incendie ; 14 autres ont été plus ou moins brûlées, deux de ces dernières sont à l'agonie.

Choses et Autres.

—Nous lisons dans nos échanges de Québec :

Gabriel Dumont est sur le poin de terminer l'histoire de sa vie.

L'ouvrage commencé sous les auspices de M. Emile Riboulet, ancien secrétaire de Gabriel Dumont, sera bientôt terminé, grâce aux soins de MM. le sénateur Trudel, le recorder de Montigny, les Drs. Mousseau et Durocher, ainsi que de M. Ouimet.

On trouvera dans cet ouvrage les divers incidents qui ont accompagné la révolte du Nord-Ouest en 1885, le résumé le plus complet des mœurs, et habitudes de nos compatriotes du Far West, ainsi que le récit détaillé des luttes qu'ont eu à soutenir les braves métis, Canadien-Français, ces premiers pionniers de la civilisation dans les prairies du territoire indien et de la Saskatchewan.

—La compagnie du Pacifique est à faire des travaux pour accommoder le commerce de grain du Manitoba cette année. A part de l'élévateur contenant 1,250,000 boisseaux, construit à la baie du Tonnerre, l'on en fait construire un autre tout à côté, qui contiendra 1,400,000 boisseaux. Cette élévateur sera le plus grand du continent, étant d'une capacité de 100,000 boisseaux de plus que le plus grand élévateur de Saint-Paul, Minnesota.

—Plusieurs membres de la presse associée de Québec s'embarqueront cette semaine sur le "Château-Léoville" pour un voyage en France. Au nombre des excursionnistes, on mentionne les noms de MM. Faucher de Saint-Maurice, président de l'association de la presse pour Québec et Madame Faucher de Saint-Maurice ; Léon Ledieu, *Monde Illustré ;* M. Noyes, *Weekly Review ;* M. Dechesnes, M.P.P., *L'Electeur ;* M. J. A. Poisson, *Journal de Québec ;* M. L. J Bélanger, *Progrès de l'Est ;* MM. Cloutier, Pamphile Lemay, Tessier, député de Portneuf, représentant les *Québec Law Reports ;* M. et Madame Longpré, M. Lusssier, député de Verchères : M. Nazaire Turcotte, M. Lavrie, avocat de Québec ; M. Jodoin, de Longueuil, M. Chs. Champagne, M.P.P., pour Hochelaga, etc., etc.

Le départ aura lieu le 13 courant et le voyage durera environ trois mois.

—Une nouvelle feuille hebdomadaire vient d'annoncer sa naissance prochaine à Berthier. Le prospectus de la *Gazette de Berthier* porte la date du 1er août ; le premier numéro de cette gazette doit paraître dans une quinzaine de jours. La nouvelle feuille aura comme directeur de sa rédaction M. C. A. Chenevert, et elle sera *nationale* en politique.

—A Montréal, on parle de la nomination prochaine comme juges de MM. F. X. Archambault et C. J. Doherty, fils de M. le juge Doherty.

—Les probabilités sont en faveur de la réélection de M. Cleveland à la présidence des Etats-Unis.

Le nombre total des votes dans tous le collège électoral est de 401 ; la majorité absolue est donc de 201. Pour ne point déchoir, les démocrates devront avoir pour eux tous les Etats du Sud comme en 1884, soit 153 votes, et de plus les quatre Etats du Nord : New York, New-Jersey, Connecticut et Indiana. C'est là le vote de 1884 qui leur a donné 219 ; mais ils ne peuvent pas compter cette fois sur les 15 votes de l'Indiana, qui est la patrie de Ben Harrison, le candidat républicain.

—L'hiver prochain, Mme Albani fera une tournée de six semaines au Canada. Les artistes qui doivent l'accompagner sont Melle Damian et M. Barrington Foote.

—Un immense radeau de bois a été lancé heureusement mercredi 26 juillet, à Deux Rivières, près de Joggins, Nouvelle-Ecosse.

Le radeau mesure 598 pieds de longueur, 52 pieds de largeur et 35 pieds de diamètre, se rétrécissant à 10 pieds à chacune des extrémités. Il contient 22,090 pièces de bois carré, ayant, en moyenne 30 pieds de longueur chacune et formant en tout 3,000,000 de pieds en superficie.

Ce radeau sera transporté à New-York par deux vapeurs. Ils ont à eux deux réunis une force de 1,150 chevaux vapeur. Ce radeau est assuré pour $30,000.

Les hommes de chantiers et les exportateurs dans le voisinage de Deux Rivières ne sont pas enchantés du résultat obtenu. Ils disent que par ce moyen on les prive de leurs droits d'emploi pour la fabrication du bois et de plus on ruine les forêts.

Chronique Locale.

—La société entre MM. Nadeau & Lemieux a été dissoute.

—Les courses de chevaux sont commencées hier à Winnipeg et se continueront samedi soir.

—MM. Turner & Despars viennent de recevoir un char de fil à attacher pour moissonneuses. Comme la demande est considérable, nous conseillons aux cultivateurs de donner leurs commandes sans délai.

—Poëles ! Poëles ! Si vous avez besoin d'un bon poële, allez chez Turner & Despars et vous épargnerez 10 0/0.

—Notre assortiment de ferronneries, huiles, peintures, vaisselle, épiceries, provisions, fleur, son, gru, etc., etc., etc.. est maintenant au complet. Nous sollicitons la visite de tous ceux qui veulent acheter des marchandises de première classe au plus bas prix du marché.

TURNER & DESPARS.

P. S. Nous recommandons spécialement notre huile à machine.

—Le *Call*, de Winnipeg, nous est arrivé lundi matin dans sa nouvelle toilette. L'exécution typographique en est parfaite et ce n'est certainement pas exagérer de dire que c'est la meilleure feuille du Nord-Ouest.

—M. Jos Jourdain, de Saint-Vital, qui a pris part, hier et avant-hier, à la marche de 24 heures au parc Dufferin, est de nouveau sorti 1er. M. Jourdain remporte un prix de 150 et la ceinture de champion.

MARIAGE.

A Mont-Saint-Hilaire, Qué., le 23 juillet, M. le curé Boivin, bénissait l'union de M. J. Alfred Bernard, de Saint-Boniface, Man., avec Melle Clothilde Noiseux, de Mt. Saint-Hilaire.

DECES.

MARCOUX—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 20 ans, Amanda Marcoux, fille de M. Edmond Marcoux.

Les funérailles auront lieu demain matin à 8,30 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Saint-Jean-Baptiste, le 2 courant, à l'âge de trois mois, Rodolphe Joseph Oscar, enfant de M. Hector L. Auger.

Le *Courrier de Louiseville*, est prié de reproduire.

AVIS PUBLIC.

La société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous les noms et raison sociale de Nadeau & Lemieux, pour le commerce du grain et des provisions, épiceries, etc., a été ce jour dissoute du consentement mutuel des soussignés, et le soussigné Jeseph Lemieux est chargé de payer les dettes contractées par la dite société et seul autorisé à percevoir les crédits et comptes qui lui sont dus,

Donné et signé à Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk et la Province de Manitoba, ce 1ier jour d'Août A.D. 1888, en présence de A. A. C. LaRivière.

ED. NADEAU.
J. LEMIEUX.

A L'ENCLOS.

Une pouliche brune, âgée d'environ deux ans, ayant la patte droite de derrière blanche jusqu'au boulet et ne portant aucune autre marque. Il y a huit mois qu'elle est ici.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Gardien d'enclos.
Municipalité de De Salaberry.

Saint-Pierre, 30 juillet 1888.
3ins.2.8.88.

IN POUND.

One brown filly aged about two years, having the right hind leg white down to the hoof, and bearing no mark. She has been areund during the past eight months.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Pound-keeper.

Saint-Pierre, 30 July 1888.
3ins. 9.8.88.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

A L'ENCLOS.

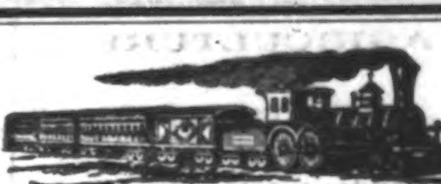
Un bœuf noir, un bout de câble aux cornes et une cheville de fer à l'une des extrémités du câble, l'oreille gauche percée, la moitié de la queue blanche et âgé d'environ 5 ans.

CHARLES GENTHON,
Gardien d'enclos,
Municipalité de Saint-Norbert.

Saint-Vital, 28 mai 1888. 3ins 31.5.89

A VENDRE.

Une boutique de forge située dans la ville de Saint-Boniface. L'on est prêt aussi à fournir tous les outils et instruments nécessaires. Pour plus d'information, s'adresser au bureau du *Manitoba*.
3ins 5 7 88



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. Départ	Stations	Allant à l'Est Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20	A } Moosejaw { D	22 55
3 30	D } Moosejaw { A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
*17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A. Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud	Stations	Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.	Stations	Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.	Stations	Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.	Stations	Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.		Stations	Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	†..Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†...Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS–DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marchent d'après le temps moyen du centre. Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret,
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

SOYEZ USURIERS.

Je voudrais, amis cultivateurs, vous voir tous devenir des usuriers, des avares de première force. pour cela, je veux vous donner aujourd'hui certains moyens de le devenir ; je veux vous enseigner à prêter vos capitaux à des taux énormes, à 25 0/0, 50 0/0, 100 pour 100 ! ! ! Je vous vois frémir à ces mots et lâcher ce journal comme s'il venait directement de l'enfer et vous brûlait les doigts ; mais attendez pour l'excommunier que je vous aie développé ma théorie, mes idées sur l'usure que je voudrais vous voir pratiquer sur une grande échelle. Je le fais en ces termes :

Votre ferme est un capital dont vous devez tirer les plus forts intérêts possibles ; c'est un capital dont vous devez être avares ; vous devez craindre surtout de le diminuer, de le dépenser. S'il en est ainsi, plusienrs d'entre vous sont de vrais prodigues, des gaspilleurs de premier ordre. Je m'explique : vous semez grain sur grain sur votre ferme sans rendre à cette dernière par les engrais ce que vous lui enlevez *chaque année par les moissons*. J'ai le droit de vous crier que vous êtes des dépensiers de première force, votre capital s'amoindrit d'année en année ; car votre terre s'épuise. Vous vendez la plus grande partie de votre grain, de votre foin, de votre paille ; mais vous *mangez* votre capital sans en retirer d'intérêts, vous êtes encore des gaspilleurs. Vous avez peu de vaches, de moutons, de porcs pour faire consommer sur la ferme tout votre fourrage, tout votre grain ; alors vous ne prêtez pas votre capital, vous le laissez dormir, vous êtes encore des gaspilleurs, des prodigues ; vous marchez à la ruine à grands pas. Vous laissez croître abondamment sur votre ferme toute espèce de mauvaises herbes ; c'est une prodigalité qui vous coûte bien cher : votre terre n'a pas trop de fertilité pour faire pousser les bonnes. Vous suivez la routine, vous faites vos travaux à la hâte, vous perdez du temps, vous avez de beaux chevaux, de belles voitures, de beaux habits pour vous promener et flâner à votre aise ; mais, chers amis, vous jetez à deux mains votre bien par la fenêtre et si vous continuez, avant peu vous serez ruinés, vous aurez dépensé tout votre capital. Vous vivez sur votre ferme au jour le jour, vous ne pouvez réussir, vous vous plaignez que l'agriculture ne paye pas. C'est vrai, comme vous la faites ; mais pourquoi votre voisin prospère-t-il ?—Parceque c'est un usurier, un avare : d'abord, il est avare de son temps, il ne perd pas une minute inutilement ; il ne dépense pas non plus son argent en promenades, en beaux hadits, en folles dépenses. Il sait qu'avec rien on ne produit rien ; c'est pourquoi, loin d'épuiser son capital, la ferme, il l'augmente en rendant régulièrement à cette dernière ce qu'il lui a enlevé par les récoltes ; pour cela, il garde sur sa ferme autant de bestiaux qu'il peut, il leur fait consommer tout son fourrage, tout son grain ; surtout il ne laisse perdre aucune partie du fumier qu'il fait. Ce cultivateur pratique une usure permise, louable, et il s'enrichira sur une ferme où ses prédécesseurs ont crevé. Son exemple est à suivre.

ÉLEVAGE DES CHEVAUX.

Beaucoup de cultivateurs cherchent trop généralement à élever des chevaux trotteurs, qui, bien souvent, pour ne pas dire toujours, coûtent trop cher et rapportent peu. Qu'ils laissent aux amateurs du *turf* le soin d'élever des chevaux de sang. Ce qu'il faut pour la ferme, ce sont de bons gros chevaux, bien trapus, bien forts et tranquilles, qui feront tous les travaux de la ferme facilement.

Un cultivateur qui élève des chevaux, s'il veut réaliser des profits dans cette branche d'agriculture, ne doit pas garder ses chevaux trop longtemps ; dès qu'il en trouve un prix raisonnable, il doit le vendre. Un cheval à 6 ans a déjà dépensé en nourriture et en soins pour bien au-delà de sa valeur.

MÉNAGEZ VOS ATTELAGES.

Il est important pour le cultivateur d'entretenir tous ses instruments, ses outils aratoires en parfait état. Il doit aussi porter une grande attention à ses attelages qui se détériorent rapidement s'ils ne sont pas bien entretenus. A ce propos, je donnerai aujourd'hui la manière d'huiler un attelage : Choisissez un endroit convenable où vous puissiez défaire, déboucler votre attelage ; donnez à chacune de ses parties un bon lavage avec de l'eau tiède dans laquelle vous aurez mis un peu de soda à laver. Frottez fortement toutes les parties pour faire disparaître entièrement l'huile et la crasse ; maniez bien chaque partie de manière à la rendre souple, il est inutile d'huiler le cuir quand il est dur, coriace ; cela ne l'assouplira pas. Quand toutes les parties de votre attelage sont ainsi préparées, pendez-les dans un endroit propice pour les faire sécher ; lorsqu'elles sont au trois quarts sèches, vous appliquez l'huile ; l'huile de poisson est préférable. Vous laissez sécher et vous appliquez de nouveau une légère couche d'huile ; quand l'huile a bien pénétré dans le cuir, vous essuyez votre attelage avec un linge.

La Presse.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux. la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

—(0:0:0)—

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.



ECURIE DE LOUAGE.

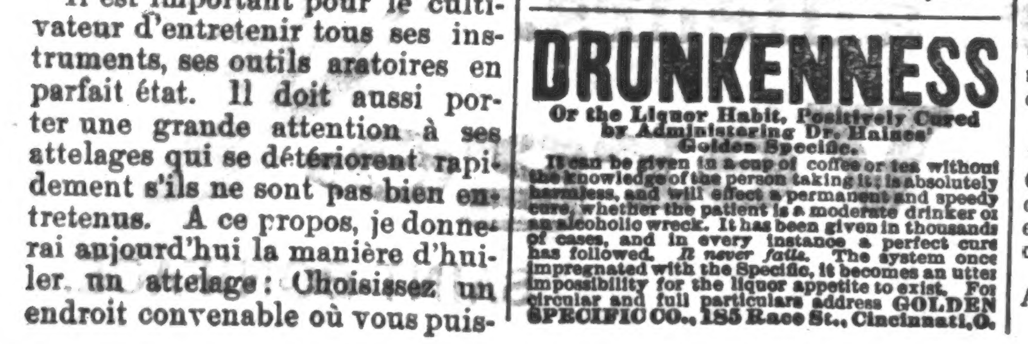
No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84.





N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

GLACE ! GLACE !

Le soussigné fournira

10 lbs de glace

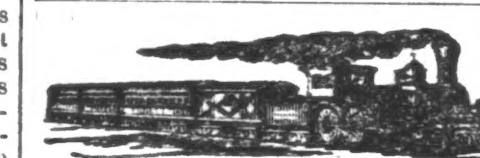
tous les jours, dimanches exceptés, jusqu'au 1er septembre 1888, pour la somme de

$5.00.

J. B. LAUZON,

Avenue Provencher.

2m 10.5. 88



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER

— DANS —

ONTARIO, QUEBEC,

— LES —

ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du

CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS

ET

MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varie de routes !

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,

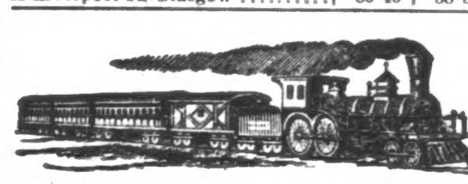
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man. 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞ Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

Arrivée				Départ		
		P.M. 5.10	...Winnipeg...	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	....St. Paul....	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	....Chicago....	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	....Détroit....	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	....Toronto....			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	...New-York...	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$14 40	
De Winnipeg à Chicago	25 90	$23 40
De Winnipeg à Détroit	33 90	29 40
De Winnipeg à Toronto	39 90	34 40
De Winnipeg à New-York	45 90	40 40
A Liverpool ou Glasgow	80 40	58 50



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

—ET LA CÉLÈBRE—

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

☞ TRAINS DIRECTS REGULIERS ☜

—ENTRE—

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raceordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,

Agent général des billets des passagers,

jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE QUINIZÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 15 Août 1888, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000 00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5.00	5,000.00
2307 lots valant		$50,000.00

$1.00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Le Secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux : 19, Rue St-Jacques,
MONTREAL, Canada.

N.B.—L'administration de la Loterie attire l'attention de ses clients sur les importants changements opérés dans la nomenclature de ses Lots et les informe en même temps qu'elle discontinue la Deuxième Série (Billets de 25 cents.)

jno.12.1.88.

GRANDE VENTE DE TERRES !

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	Superficie		Lot No.	Superficie	
7	144	acres	276	143	acres
9,	152	"	278,	141	"
168,	68	"	280,	141	"
170,	105	"	282,	140	"
184,	144	"	284,	64	"
186,	144	"	286,	67	"
188,	137	"	288,	77	"
190,	131	"	435,	132	"
192,	128	"	437,	133	"
194,	126	"	439,	135	"
196,	127	"	486,	171	"
198,	128	"	506,	161	"
244,	123	"	632,	164	"
274,	79	"			

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE

Restaurant Saint-Boniface.

M. A. Pétrin a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Restaurant dans l'ancien magasin de M. Beaupré,

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Cet établissement sera ouvert à toute heure.

Grande variété de pâtisseries,
Huitres,
Fruits,
Viandes et
poissons en conserve.

CIGARES, CIGARETTES

et autres tabacs de première qualité.

2m 22.3.88.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o TOUTES ESPECES DE o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatioo

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA